

## **COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020**

**Date de la convocation :** 14/12/2020  
**Séance ouverte à :** 20 H 30  
**Secrétaire de la séance :** Mme NÉAU  
**Absents excusés :** Mme JUGUET. Mr COLNOT

**Nombre de conseillers**  
**En exercice :** 15  
**Présents :** 13  
**Pouvoirs :** 1  
**Votants :** 14

Monsieur le Maire a adopté le compte rendu de la séance du 19 novembre 2020.

### **COMMISSION BOCAGE**

Présentation de la commission par Mme Maëlle HARDOUIN et Mr François-Xavier DUPONCHEEL du syndicat du bassin versant du Couesnon.

#### **Pour information**

Le bocage est un paysage hérité des pratiques agricoles. À l'origine, les haies servaient principalement de clôtures pour contenir le bétail et délimitaient les champs de chaque propriétaire foncier. Les haies étaient encore très nombreuses jusqu'au milieu du XXe siècle. La modernisation de l'agriculture dans les années 1960, a entraîné une restructuration du paysage agricole, notamment via le remembrement. C'est à partir de ce moment, que le linéaire de haies a commencé à décliner.

#### **Quelles sont les fonctions de bocages**

- Lutter contre le ruissellement et l'érosion des sols,
- Limiter le transfert des polluants agricoles vers les milieux aquatiques,
- Protéger le bétail et les cultures des aléas climatiques,
- Abriter la faune et la flore sauvage,
- Préserver un paysage traditionnel garant de l'identité du territoire.

Dans le cadre de la révision du PLU, il est proposé de mettre en place une commission bocage afin d'accompagner le Conseil Municipal dans la protection de notre patrimoine bocager.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :***

- ***Décide de la mise en place d'une commission bocage ;***
- ***Fixe le nombre des membres à 7. Les membres de la commission seront présentés lors du prochain Conseil.***

### **COMITÉ DE FÊTES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COVID-19**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu du contexte épidémique de l'année 2020, le gouvernement a décidé la fermeture des bars, des restaurants et autres commerces dits non essentiels.

En parallèle, l'ensemble de la population s'est vu imposer à deux reprises des périodes de confinement afin de limiter la propagation du virus Covid-19.

Toutes ses mesures ont eu un impact sur la vie économique de nos commerçants et associations.

Face à cette crise majeure et afin de compléter les différents dispositifs mis en place pour soutenir l'économie locale et la vie associative, il est proposé aujourd'hui de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association « Comité des fêtes ».

La commune ne pouvant pas verser d'aides directes aux entreprises, cette subvention permettrait au comité des fêtes d'accompagner nos commerces dans l'animation des fêtes de fin d'année selon les critères définis avec la mairie.

Commerces fermés ou sans activité pendant les deux périodes de confinement.

### **Proposition**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention à titre exceptionnel de 3 000 € au « Comité des fêtes ».

Cette aide sera redistribuée aux commerçants selon les règles précédemment exposées.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :***

- ***Accepte*** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € au « comité de fêtes de Billé » ;
- ***Autorise*** Mr le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.

### **DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DU RPI Billé-Combourtillé-Parcé à la ville de Fougères**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que trois enfants habitant la commune de Fougères fréquentent les écoles du RPI (deux à l'école de Billé et un à Parcé).

Conformément à l'accord intercommunal de 2006, les communes se transmettent mutuellement les demandes de participation aux charges de fonctionnement des écoles.

La demande de participation aux frais de fonctionnement pour les deux enfants se basera sur le coût moyen départemental de 2020-2021 qui servira de référence pour chaque niveau d'enseignement ; soit 1 262 € en maternelle et par élève.

#### **REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES (RPI Billé-Combourtillé-Parcé)**

#### **LISTE DES ELEVES DOMICILIES A FOUGERES**

Nom et prénom	Classe	Adresses	CMD
LEFOYER Clémentine	MS Billé	4 rue Jean Langlais Fougères	1 262 €
TARDIEUX Leopold	PS Billé	14 BD St Germain Fougères	1 262 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 524 €</b>

**SOMME TOTALE DUE PAR LA VILLE DE FOUGERES : 2 524 €**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- ***Valide*** les frais de participation aux charges de fonction pour un montant de 2 524 € ;

- *Décide d'adresser un courrier à la ville de Fougères, lui informant ainsi du fondement de la demande ;*
- *Accorde un délai de réponse de 2 mois à la ville de Fougères.*

### **FGDON 35 : SIGNATURE DE LA CONVENTION MULTISERVICES 2021-20204**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention conclue avec la Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDON 35) arrive à échéance fin 2020.

Il est proposé de renouveler la convention pour 4 années (avec dénonciation à tout moment) moyennant un forfait annuel de 165 € pour la commune (forfait fixé en fonction du nombre d'habitants sur la commune).

*Mission de la FGDON* : offre de services de destruction des nuisibles sur le département d'Ille-et-Vilaine.

*Exemples* : destruction des nids frelons asiatiques, ragondins, rats musqués, prêts des matériels de capture (corneilles, pigeons...), assistance technique aux administrés et professionnels résidant sur la commune adhérente...

Durée de la convention : 2021 à 2024 (4 ans)

Forfait sur 4 ans : 165 € x4= 660 €

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- *Accepte* de renouveler la convention multi-services avec le FGDON 35 pour 2021-2024.
- *Autorise* Monsieur le Maire à signer cette convention.

### **TDF : SIGNATURE DE L'ACTE DE VENTE LE 18/12/2020**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal, que par délibération n°2019-39, la commune a procédé à la cession partielle de la parcelle ZO N°25 à l'entreprise TDF.

Superficie totale de la parcelle ZO N°25 : 12 390 m<sup>2</sup>

Superficie cédée : 104 m<sup>2</sup>. Prix de vente : 3 200 €

Superficie après cession : 12 886 m<sup>2</sup>

Afin de pouvoir régulariser l'acte de vente et de représenter la commune auprès de maître Christophe BARBIER (notaire), Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir donner délégation de signature ainsi que la qualité de la représentante de la commune à la 1<sup>ère</sup> adjointe Madame Colette JUGUET.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- *Donne* délégation de signature et désigne la 1<sup>ère</sup> adjointe Mme Colette JUGUET comme représentante de la commune lors de la transaction ;
- *Autorise* Mme Colette JUGUET 1<sup>ère</sup> adjointe à signer tous documents concernant cette affaire.

### **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal, que la mairie a été saisie par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine concernant la demande d'enregistrement de l'exploitation EARL DE LA MAYENNERIE

relative à l'augmentation des effectifs porcin, situé au lieu-dit « La Mayennerie » sur la commune de Chapelle-Janson.

En effet, cette augmentation de capacité d'exploitation impacte le plan d'épandage qui s'étend sur les communes suivantes :

*La Chapelle-Janson -Billé -Fleurigné -Fougères -Javené -La Chapelle -Saint-Aubert -La Selle-En-Luitre -Luitre-Dompierre -Rives-du-Couesnon.*

Il est demandé au Conseil Municipal de pouvoir émettre un avis sur la demande de l'EARL MAYENNERIE.

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :***

- *Donne un avis favorable à l'augmentation des effectifs de porcin et du périmètre du plan d'épandage.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

Il a été question des projets d'investissement sur l'année 2021. Il s'agirait notamment :

- Des travaux de réparation sur la toiture de l'église
- Des travaux de rénovation de la cuisine de la salle des Fêtes
- Des travaux de peinture à la salle des sports



**Séance levée à 00 H00**

**Prochaine séance le 23/01/2021**